



AVIS PUBLIC AUX ÉLECTEURS NON DOMICILIÉS
ÉLECTION GÉNÉRALE DU 5 NOVEMBRE 2017

(Articles 47 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, RLRQ c. E-2.2)

Aux propriétaires uniques et aux copropriétaires indivis d'un immeuble	Aux propriétaires uniques, aux occupants uniques aux copropriétaires indivis et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise
qui ne sont pas domiciliés sur le territoire de la Ville de Saint-Lazare	

Le tableau ci-dessous résume les conditions d'inscription des électeurs non domiciliés sur le territoire de la Ville de Saint-Lazare à la liste électorale pour l'élection générale du 5 novembre 2017 :

Catégories d'électeurs non domiciliés ↻	propriétaires uniques d'un immeuble	copropriétaires indivis d'un immeuble	propriétaires uniques d'un établissement d'entreprise	copropriétaires indivis d'un établissement d'entreprise	occupants uniques d'un établissement d'entreprise	cooccupants d'un établissement d'entreprise
Conditions d'inscription de l'électeur ↻						
Avoir 18 ans le 5 novembre 2017	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Être une personne physique	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Être de citoyenneté canadienne en date du 1 ^{er} septembre 2017 et maintenir celle-ci par la suite	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Ne pas être en curatelle en date du 1 ^{er} septembre et du 5 novembre 2017	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq (5) dernières années précédant le 1 ^{er} septembre 2017, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Être propriétaire ou copropriétaire d'un immeuble à l'intérieur des limites de la Ville de Saint-Lazare depuis au moins 12 mois le 1 ^{er} septembre 2017	✓	✓	✓	✓		
Être occupant ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé à l'intérieur des limites de la Ville de Saint-Lazare depuis au moins 12 mois le 1 ^{er} septembre 2017					✓	✓
Avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des élec-					✓	✓

Catégories d'électeurs non domiciliés ↻	propriétaires uniques d'un immeuble	copropriétaires indivis d'un immeuble	propriétaires uniques d'un établissement d'entreprise	copropriétaires indivis d'un établissement d'entreprise	occupants uniques d'un établissement d'entreprise	cooccupants d'un établissement d'entreprise
Conditions d'inscription de l'électeur ↻						
teurs selon les conditions ci-dessus						
Avoir transmis la procuration avant le 1 ^{er} octobre 2017					✓	✓
Avoir transmis une demande d'inscription au plus tard le 1 ^{er} octobre 2017	✓	✓	✓	✓	✓	✓

L'inscription des copropriétaires ou des cooccupants est possible seulement s'ils n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise.

Un modèle de procuration est disponible sur le site Internet de la Ville : <http://ville.saint-lazare.qc.ca> Ce modèle peut également être obtenu en format papier à la suite d'une demande en ce sens au Service du greffe et du contentieux de la Ville de Saint-Lazare.

Les demandes d'inscription ou les procurations transmises d'ici le 1^{er} octobre 2017 seront considérées comme des demandes de modification à la liste électorale. L'entrée en vigueur de la liste électorale révisée sera, au plus tard, le 27 octobre 2017.

Les demandes d'inscription et les procurations prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

La tenue de l'élection générale sera confirmée à la fin de la période de mise en candidature, le 6 octobre 2017.

Pour la transmission des demandes d'inscription et des procurations, ou pour obtenir toute information additionnelle, adressez-vous au bureau de la présidente d'élection :

Nathaly Rayneault, présidente d'élection / Marie-Hélène Brunet, adjointe à la présidente d'élection et secrétaire d'élection

Service du greffe et du contentieux, Ville de Saint-Lazare

1301, rue du Bois

Saint-Lazare (Québec) J7T 3E6

jusqu'à la fin de la construction du nouvel hôtel de ville

1960, chemin Sainte-Angélique

Saint-Lazare (Québec) J7T 3A3

à la suite de la construction du nouvel hôtel de ville

Téléphone : 450 424-8000, poste 237 ou 266

Télécopieur : 450 455-3877 Courriel :

election@ville.saint-lazare.qc.ca

La présidente d'élection,



Nathaly Rayneault, avocate – MPA, LL.M., O.M.A.

Greffière et directrice, Service du greffe et du contentieux